

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 661

présenté par

Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 4

I. – À la première phrase de l’alinéa 16, substituer aux mots :

« de l’urbanisme »,

les mots :

« de la transition écologique ».

II. – En conséquence, compléter la première phrase du même alinéa par les mots :

« et du conseil national de la transition écologique ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi la seconde phrase dudit alinéa :

« L’arrêté prévoit en annexe la présentation des estimations d’artificialisation pour chaque projet listé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réécrire l’alinéa 16 afin de soumettre l’arrêté à l’avis du CNTE et de prévoir une présentation de l’estimation d’artificialisation causée par ces projets. Cela permettra aux acteurs d’être pleinement informé au moment de rendre leur avis.